

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AFER ACTIONS EMPLOI

FIA de droit français

Code ISIN : FR001400A035 Part I (C/D) EUR

Société de gestion : Mirova (Groupe BPCE)

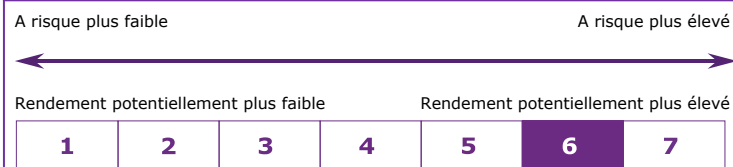
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds nourricier est investi jusqu'à 100% dans un autre FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCP est un nourricier du FIA AVIVA LA FABRIQUE IMPACT ISR. Son objectif de gestion est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. *Le FCP a un objectif d'investissement durable. C'est un fonds impact ISR et Solidaire, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations de la zone euro en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durables ayant des impacts sociaux et environnementaux recherchés qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La performance du Fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite : 45% CAC Mid&Small NR (représentatif des actions cotées sur le marché français des petites et moyennes capitalisation) + 45% MSCI EMU Small Cap NR (constitué majoritairement de petites et moyennes valeurs boursières de la zone euro) + 10% ESTR capitalisé ("Euro Short Term Rate", qui représente le taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro).*
- La politique d'investissement du maître repose sur deux stratégies d'investissement différenciées : une pour la partie cotée du portefeuille (90% maximum de l'actif net), l'autre pour la partie non cotée (entre 5% et 10% de l'actif net). *La stratégie d'investissement de la partie cotée du portefeuille est définie en trois étapes. Le gérant 1) identifie l'univers éligible du Fonds à partir d'une double évaluation ESG et conviction emploi en France des sociétés cotées de petites et moyennes capitalisations de la zone euro 2) identifie les modèles économiques capables de générer une croissance soutenable supérieure à la moyenne de leur secteur et qui bénéficient d'un potentiel de valorisation attractif selon le gérant et 3) construit la partie cotée du portefeuille selon une approche de sélection basée sur des critères cumulatifs ESG, création d'emplois en France et qualité fondamentale des titres et potentiel de valorisation. Pour la partie non cotée du portefeuille, la sélection des investissements se décompose en 4 étapes : l'origination des projets (pré-sélection de projets par un comité d'investissement selon leur impact ESG), l'analyse financière, le comité d'investissement (il référence les nouvelles structures éligibles et valide la hausse des investissements dans les structures déjà présentes en portefeuille) et l'implémentation de l'investissement dans le portefeuille.*

Ce FIA a pour classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

- Le portefeuille du maître est investi et exposé jusqu'à 90% de son actif net en actions et valeurs assimilées. 75% minimum de l'actif net doit être investi dans des actions ou valeurs assimilées émises par des émetteurs de la zone euro, dont et au moins 25% par des émetteurs français. *Le gérant peut également investir jusqu'à 10% de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays de l'OCDE hors de la zone euro. Le Fonds peut être exposé jusqu'à 10% de son actif net maximum au risque de change. Enfin, entre 5% et 10% de l'actif du Fonds sont investis en titres non cotés de la zone Euro. On distingue : Les titres non cotés émis par des structures agréées solidaires au sens de l'article L 443-3-1 du Code du Travail nommés titres solidaires de manière explicite et les titres non cotés émis par des émetteurs répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux mais qui ne bénéficient pas de l'agrément solidaire. Les investissements en titres non cotés peuvent prendre la forme de titres de créance normalisés (billet à ordre) ou spécifique à l'opération (actions, obligations, titres participatifs).*
- Le FCP effectue des opérations sur les instruments dérivés en vue de couvrir le risque de change pour les titres non libellés en euros.
- Le FIA capitalise et/ou distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FIA aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	0,55%*
----------------	--------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible auprès de ClientServicingAM@natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FIA** : 2022.
- **Année de création de la part I (C/D) EUR** : 2022.
- **Devise** : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Mirova - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Le fonds est dédié à 20 porteurs au plus.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et auprès de ClientServicingAM@natixis.com.
- La responsabilité de Mirova ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.